

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 18 avril 2018**

Date de convocation : 09 avril 2017

Date d'affichage : 09 avril 2017

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 13

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit avril à vingt heures.

Etaient présents : M. Christian TOULLIC, Mme Marie-Laure PICARD, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, Mme Maryse DELIGNY, M. Jean-Claude LESAGE, M. José VALENTE DA SILVA, M. Mickaël LEFOL, Mme Aline BOCQUET et Mme Floria COOL, formant la majorité en exercice.


Absents excusés : Mme Laurence THOMA donne procuration à Mme Marie-Laure PICARD  
M. Joël JOUGLET donne procuration à M. Pascal LEFEVRE

Secrétaire : Mme Marie-Laure PICARD.

	Ouverture de la séance à 20.00 heures.
<b>DELIBERATIONS N°2018/006</b>	<b><u>BUDGET COMMUNE – Approbation du Compte Administratif 2017 :</u></b> 6 voix pour et 6 abstentions. M. Le Maire ne participant pas à ce vote.  Mme Aline BOCQUET expose qu'elle s'est abstenue pour le vote car il ne nous a pas été remis les réalisations de 2017 et que de ce fait il n'était pas possible de comparer avec le budget de 2017. Les autres membres du Conseil qui se sont abstenus l'ont fait pour la même raison.
<b>N°2018/007</b>	<b><u>BUDGET COMMUNE – Approbation du Compte de Gestion 2017 :</u></b> Approuvé à l'unanimité car il s'agit des chiffres de la Trésorerie.
<b>N°2018/008</b>	<b><u>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017 :</u></b> Approuvé à l'unanimité.
<b>N°2018/009</b>	<b><u>BUDGET COMMUNE – Vote des Taux d'imposition 2018 :</u></b> Il est décidé de ne pas augmenter ces taux. Approbation à l'unanimité.  <b><u>NOTE DE SYNTHESE RELATIVE AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 :</u></b> Document non présenté lors du Conseil Municipal.  <b><u>NOTE DE SYNTHESE RELATIVE A L'APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 :</u></b> Document non présenté lors du Conseil Municipal.
<b>N°2018/010</b>	<b><u>BUDGET COMMUNE – Vote du Budget Primitif Communal 2018 :</u></b> Voté à l'unanimité.
<b>N°2018/011</b>	<b><u>VENTE DE BILLARDS :</u></b> Le Conseil décide à l'unanimité de vendre les billards dont le don a été fait par le Billard Club de Pimprez et accepté par la Commune par délibération N°2012/028 du 29 Octobre 2012.
	La séance est levée à 22h06.



Tél : 03.44.76.84.84  
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 02/05/2018  
Reçu en préfecture le 02/05/2018  
Affiché le   
ID : 060-216004861-20180418-2018\_6\_CA\_COMMU-BF

**DEPARTEMENT DE L'OISE**  
**ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE**  
**CANTON DE THOUROTTE**  
**MAIRIE DE PIMPREZ**

Date de convocation :

09 avril 2018

Date d'affichage :

09 avril 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 12

**N°2018/006**

Objet de la délibération :

**BUDGET COMMUNE :**  
**Approbation du Compte**  
**Administratif 2017**

L'an deux mille dix huit, le 18 avril à 20 heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Floria COOL doyenne du Conseil Municipal.

Etaient présents : Mme Marie-Laure PICARD, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, Mme Maryse DELIGNY, M. Jean-Claude LESAGE, M. José VALENTE DA SILVA, M. Mickaël LEFOL, Mme Aline BOCQUET, Mme Floria COOL.

Absents excusés : Mme Laurence THOMA donne procuration à Mme Marie-Laure PICARD  
M. Joël JOUGLET donne procuration à M. Pascal LEFEVRE

Secrétaire : Mme Marie-Laure PICARD

Mme Floria COOL, doyenne du Conseil Municipal, présente le Compte Administratif Communal de l'exercice 2017 :

	Résultat clôture 2016 en €	Part affectée à investissement 2017 en €	Résultat exercice 2017 en €	Résultat clôture 2017 en €
Investissement	573 679.24	0.00	239 451.68	813 130.92
Fonctionnement	1 290 883.87	333 200.00	-88 320.75	869 363.12
TOTAL	1 864 563.11	333 200.00	151 130.93	1 682 494.04

Où les explications et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve, par 7 voix pour et 6 abstentions, le compte administratif 2017.

La séance est levée à 22 h 06.

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de Pimprez, le 26 avril 2018.

Bernard Christian TOULLIC  
Maire



Tél : 03.44.76.84.84  
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 02/05/2018

Reçu en préfecture le 02/05/2018

Affiché le

SLO

ID : 060-216004861-20180418-2018\_7\_CG\_COMMU-BF

**DEPARTEMENT DE L'OISE**  
**ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE**  
**CANTON DE THOUROTTE**  
**MAIRIE DE PIMPREZ**

Date de convocation :

09 avril 2018

Date d'affichage :

09 avril 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 13

**N°2018/007**

Objet de la délibération :

Objet de la délibération :

**BUDGET COMMUNE :**  
**Approbation du Compte de**  
**Gestion 2017**

L'an deux mille dix huit, le 18 avril à 20 heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Floria COOL doyenne du Conseil Municipal.

Étaient présents : Mme Marie-Laure PICARD, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, Mme Maryse DELIGNY, M. Jean-Claude LESAGE, M. José VALENTE DA SILVA, M. Mickaël LEFOL, Mme Aline BOCQUET, Mme Floria COOL.

Absents excusés : Mme Laurence THOMA donne procuration à Mme Marie-Laure PICARD  
M. Joël JOUGLET donne procuration à M. Pascal LEFEVRE

Secrétaire : Mme Marie-Laure PICARD

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion de l'exercice 2017 :

	Résultat clôture 2013 en €	Part affectée à investissement 2014 en €	Résultat exercice 2014 en €	Résultat clôture 2014 en €
Investissement	739 065.89	0.00	37 035.53	776 101.42
Fonctionnement	1 063 051.19	2 274.00	115 290.98	1 176 068.17
TOTAL	1 802 117.08	2 274.00	152 236.51	1 952 169.59

Où les explications et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2017.

La séance est levée à 22 h 06.

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de Pimprez, le 26 avril 2018.

Bernard Christian TOULLIC  
Maire

60492  
Code INSEE

COMMUNE DE PIMPREZ  
Commune

Envoyé en préfecture le 02/05/2018  
Reçu en préfecture le 02/05/2018  
Affiché le   
ID : 060-216004861-20180418-2018\_8\_AFFECTAT-BF

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2018/008**  
**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Bernard Christian TOULLIC, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 869 363.12 €  
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 13  
Nombre de membres présents :  
Nombre de suffrages exprimés :  
VOTES : Contre Pour

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-88 320.75 €
<b>B Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	957 683.87 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	869 363.12 €
<b>D Solde d'exécution d'investissement</b>	813 130.92 €
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</b>	-812 608.00 €
<b>Besoin de financement F</b>	=D+E 0.00 €
<b>AFFECTATION = C</b>	=G+H 869 363.12 €
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	50 000.00 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	819 363.12 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0.00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : \_\_\_\_\_, subvention : \_\_\_\_\_ ou autofinancement : \_\_\_\_\_  
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.  
(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).  
(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.  
(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Bernard Christian TOULLIC, Maire, compte tenu de la transmission Pimprez, le 18/04/2018 et de la publication le :

A Pimprez, le 18/04/2018.



Tél : 03.44.76.84.84  
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 02/05/2018

Reçu en préfecture le 02/05/2018

Affiché le

SLO

ID : 060-216004861-20180418-2018\_9\_TAXES125-BF

**DEPARTEMENT DE L'OISE**  
**ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE**  
**CANTON DE THOUROTTE**  
**MAIRIE DE PIMPRESZ**

Date de convocation :

09 avril 2018

Date d'affichage :

09 avril 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 13

**N°2018/009**

Objet de la délibération :

**BUDGET COMMUNE :**  
**Vote des Taux d'imposition 2018**

L'an deux mille dix huit, le 18 avril à 20 heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Floria COOL doyenne du Conseil Municipal.

Etaient présents : Mme Marie-Laure PICARD, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, Mme Maryse DELIGNY, M. Jean-Claude LESAGE, M. José VALENTE DA SILVA, M. Mickaël LEFOL, Mme Aline BOCQUET, Mme Floria COOL.

Absents excusés : Mme Laurence THOMA donne procuration à Mme Marie-Laure PICARD  
M. Joël JOUGLET donne procuration à M. Pascal LEFEVRE

Secrétaire : Mme Marie-Laure PICARD

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les bases de fiscalité pour 2018. Il rappelle les bases prévisionnelles pour 2018 se présente comme suit :

771 100 € avec un taux de 14.17 % pour l'habitation, 661 300 € avec un taux de 15.42 % pour le foncier bâti, 37 500 € avec un taux de 53.49 % pour le foncier non bâti et 280 400 € avec un taux de 15.57 % pour la Cotisation Foncière des Entreprises.

Oui les explications et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

**TAUX D'IMPOSITION 2018**

	Base Prévisionnelle	Taux d'imposition	Produit fiscal
Habitation	771 100 €	14.17 %	109 275 €
Foncier Bâti	661 300 €	15.42 %	101 972 €
Foncier non Bâti	37 500 €	53.49 %	20 059 €
Taux de Cotisation Foncière des Entreprises	280 400 €	15.57 %	43 658 €
			274 954 €

La séance est levée à 22 h 06.

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de Pimprez, le 26 avril 2018.

Bernard Christian TOULLIC  
Maire



COMMUNE : 492 PIMPRESZ

ARRONDISSEMENT : 60 COMPIEGNE

TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE THOUROTTE



N° 1259 COM (1)

TAUX  
FDL  
2018

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

	Bases d'imposition effectives 2017	Taux d'imposition communaux de 2017	Taux d'imposition plafonnés 2018	Bases d'imposition prévisionnelles 2018	Produits à taux constants (col. 4 x col. 2 ou col. 3)
	1	2	3	4	5
Taxe d'habitation.....	760 179	14,17	>>>	771 100	109 265
Taxe foncière (bâti).....	650 715	15,42	>>>	661 300	101 972
Taxe foncière (non bâti).....	37 092	53,49	>>>	37 500	20 059
CFE.....	283 232	15,57	>>>	280 400	43 658
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : >>>					
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : >>>					
<b>Total :</b>					<b>274 954</b>

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

407 285 - 11 419 - 826 - 21 677 - TASCOM - DCRTP  
 Produit nécessaire à rééquilibre du budget - Total allocations compensatoires - Produit de la CVAE - Prélèvement GIR

274 954 = 274 954 +  
 Produit attendu de la majoration TH des résidences secondaires directes locales (à reporter colonne 7)

2. CALCUL DES TAUX 2018 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Taux de référence de 2017 (col.2 ou 3)	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE	Taux de référence 2018 (col.8 x col.8)	3. TAUX VOTES	Bases d'imposition prévisionnelles 2018	Produit correspondant (col.10 x col.11)
6	7	8	9	11	12
14,17	1,000 000	14,17	14,17	771 100	109 265
15,42		16,42	15,42	661 300	101 972
53,49		53,49	53,49	37 500	20 059
15,57		15,57	15,57	280 400	43 658
					274 954

La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2018 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :

A BEAUVAIS

Le Directeur DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

FRANCOISE COULONGEAT

le 20 MARS 2018

Le préfet,

le 14/05/2018.

le sous-préfet de Senlis

Francis MORIS

MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS



A Pimpresz  
Le maire,

SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES  
COMPAGNE DE LA DELIBERATION DE VOTE DES TAUX

Envoyé en préfecture le 02/05/2018  
Reçu en préfecture le 02/05/2018  
Affiché le

ID : 060-216004661-20180418-2018\_9\_TAXES125-BF

MUNICIPALITE : 492 PIMPREZ  
 COMMUNISME : 60 COMPIEGNE  
 SCRIERIE SPL : TRESORERIE DE THOUROTTE



ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018

Envoyé en préfecture le 02/05/2018  
 Reçu en préfecture le 02/05/2018  
 Affiché le  
 D : 060-216004861-20180418-2018\_8 TAXES125-BF

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1. TAUX DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES :

d'habitation :	8 496
Fonciers (bâti) :	172
Personnes de condition modeste	0
TU, baux à réhabilitation, QPV	0
Coopération de longue durée (logements sociaux)	2 751
Taxe foncière (non bâti) :	0
Taxe professionnelle LCFE :	0
a. Dotation unique spécifique (TUP)	0
b. Réduction des bases des créations d'établissements	0
c. Exonération en zones d'aménagement du territoire	0
d. Autres allocations	0
Dotation pour parts de TILV :	0

2. BASES NON TAXEES :

Base exonérée par le conseil municipal	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Base exonérée par la loi dans certaines zones	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Base exonérée par la loi au titre des terres agricoles	
1. CVAE :	
a. CVAE : part nette versée par les entreprises	
b. CVAE : part dégrèvée	
c. CVAE : part relative aux exonérations compensées	
d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées	

3. PRODUITS DES IEP :

Eoliennes & hydroéennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	
Stations radioélectriques	11 915
Stations radioélectriques	9 762
Gas - Stockage, transport...	670

4. ELEMENTS UTILISES AU VOTE DES TAUX :

Taux moyens communaux de 2017, au niveau national	Taux moyens départementaux	Taux plafonds 2018	Taux 2017 des EPCI	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2018 (col. 15 - col. 16)	MAJORATION SPECIALE DU Taux DE CFE		Taux de CFE perçus en 2017 par la communauté de communes, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique
					Taux communal majoré à ne pas dépasser	Taux maximum de la majoration spéciale communal	
24,47	24,07	61,18	6 840 000	54,34	////	////	
21,00	27,26	68,15	8 690 000	59,46	////	////	
Taxe foncière (non bâti),	49,46	54,91	137,28	24,92000	112,36		
CFE	26,29	>>>	52,58	7,31000	45,27	18,24	15,74

5. DIMINUTION SANS LIEN

Arrêté au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée  
 Arrêté au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés



Tél : 03.44.76.84.84

Fax : 03.44.75.03.85

Site internet : mairiepimprez.fr

DEPARTEMENT DE  
ARRONDISSEMENT DE  
CANTON DE THORNTRE  
**MAIRIE DE PIMPREZ**  
Rue de l'Église  
60170

Envoyé en préfecture le 02/05/2018

Reçu en préfecture le 02/05/2018

Affiché le

ID : 060-216004861-20180418-2018\_10\_BP\_NOTE-AU

## NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2018 s'équilibre de la manière suivante :

SECTIONS	BP 2018	Dont crédits reportés en dépenses	Dont crédits reportés en recettes
FONCTIONNEMENT	1 400 723.00 €		869 363.00 €
INVESTISSEMENT	1 045 091.00 €	761 700.00 €	
TOTAL	2 445 814.00 €	761 700.00 €	869 363.00 €

Le budget communal est voté par nature.

### I) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Récapitulatif des chapitres budgétaires en dépenses (page 5 du budget en annexe 1)

- 1 - Chapitre 011 : Charges à caractère générale
- 2 - Chapitre 012 : Dépenses de personnel
- 3 - Chapitre 65 : Subventions et participations, indemnités et cotisations des élus
- 4 - Chapitre 66 : Charges financières

Récapitulatif des chapitres budgétaires en recettes (page 6 du budget en annexe 2)

- 5 - Chapitre 70 : produits des services
- 6 - Chapitre 73 : impôts et taxes
- 7 - Chapitre 74 : dotations et participations

### A) LES DEPENSES

#### **1) Charges à caractère générale (chapitre 011)**

Les charges à caractère générale s'établissent à 719 551 € contre 764 381 € au budget primitif 2017, ce qui représente une diminution de 5.86 %.

Ce chapitre, revu à la hausse, implique malgré tout la mise en place d'une rigueur budgétaire, rendue indispensable par la baisse des dotations de l'Etat.

Les achats de fournitures englobent l'achat de matériel, de fournitures administratives, l'électricité, le chauffage, l'entretien des bâtiments, des voiries et des matériels, les assurances, l'alimentation ...



## **2) Dépenses de personnel (chapitre 012)**

Les charges de personnel sont en légère baisse pour s'établir à 404 700 €, contre 406 500 € en 2017 soit une diminution d'environ 0.44 % comparé à 2017.

## **3) Atténuations de charges (chapitre 014)**

Le Fonds Péréquation Intercommunales et Communales (FPIC)

La péréquation est un mécanisme de redistribution qui vise à réduire les écarts de richesse, et donc les inégalités, entre les différentes collectivités territoriales.

Le montant du FPIC 2018 prévu est de 25 000 € contre 20 000 € en 2017 soit une augmentation de 25 %.

## **4) Subventions et participations (chapitre 65)**

Au total, le chapitre 65, d'un montant de 64 500 € est en légère baisse comparé à 2017 (74 500 €) en raison de la diminution des frais de missions et de formation des élus et des créances admises en non-valeur (impayés). Le maintien des subventions aux associations reste au niveau de 2017. Les indemnités des élus restant stables par rapport à 2017.

## **5) Charges financières (chapitre 66 et 16)**

Comme signalé dans le préambule, la Commune n'a plus d'endettement depuis avril 2004.

## **B) LES RECETTES**

Il est à noter qu'une part des recettes, notamment les chapitres 70 et 75, n'est pas connue au moment de l'établissement du budget primitif, tel que celles des ALSH, de la cantine, du périscolaire, de la salle des fêtes etc.

### **5) La fiscalité - Impôts et Taxes (chapitre 73)**

En 2016, les coefficients de revalorisations des valeurs locatives cadastrales devraient être fixés à 1 %, taux non revalorisés comme les années précédentes.

Les recettes prévues se montent à 395 040 € contre 394 750 € au budget primitif 2017, ce qui représente une augmentation d'environ 0.07 %.

### **6) Les dotations et participations (chapitre 74)**

Dotation forfaitaire : 59 948 € contre 62 751 € en 2017 soit une diminution d'environ 4.68 %.

Dotation de solidarité rurale : 12 431 € contre 11 343 en 2017 soit une augmentation d'environ 9.09 %.

Dotation compensatrice réforme de la Taxe Professionnelle : 40 000 € contre 51 448 € en 2017 soit une diminution d'environ 22.25 %.

Dotation unique de compensation de la Taxe Professionnelle) : 172 € contre 291 € en 2017 soit une diminution d'environ 40.89 %.

Etat/compensation de la taxe foncière : 2 751 € contre 3 293 € en 2015 soit une diminution d'environ 16.46 %.

Compensation exonération de la taxe d'habitation : 8 496 € contre 8 416 € en 2017 soit une augmentation d'environ 0.95 %.

## **II) SECTION D'INVESTISSEMENT**

La contribution au financement de la section d'investissement se fait au travers de l'autofinancement brut prévisionnel.

### **C) LES DEPENSES**

Les dépenses prévues se montent à 1 045 000 € dont 812 608 € de restes à réaliser de 2017.

Les travaux prévus pour l'année 2018 sont :

- La création d'une route reliant la zone artisanale « la Croix Rouge » à la desserte industrielle de Ribécourt-Dreslincourt
- L'achat d'un terrain pour les futurs bâtiments des services techniques
- La construction des futurs bâtiments des services techniques

Le coût de ces travaux, soumis, soit à des procédures de Marchés Publics, soit à des consultations, ne sera connu qu'après l'ouverture des plis par la Commission d'Appels d'Offres et analyses des différentes offres.

### **D) LES RECETTES**

En 2018, la section d'investissement sera financée principalement de la manière suivante :

- 813 130 € d'excédent reporté de l'année 2017
- Le montant du fond de compensation du FCTVA n'est pas connu à ce jour



Tél : 03.44.76.84.84

Fax : 03.44.75.03.85

Site internet : mairiepimprez.fr

DEPARTEMENT D  
ARRONDISSEMENT D  
CANTON DE THO  
**MAIRIE DE PIMPREZ**  
Rue de l'Église  
60170

Envoyé en préfecture le 02/05/2018  
Reçu en préfecture le 02/05/2018  
Affiché le  
ID : 060-216004861-20180418-2018\_6\_CA\_NOTE-AU

## NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE A L'APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Les résultats du compte administratif 2017 sont les suivants :

SECTIONS		Dont crédits reportés en dépenses	Dont crédits reportés en recettes
FONCTIONNEMENT	869 363.12 €		1 290 883.87 €
INVESTISSEMENT	813 130.92 €	761 700.00 €	
TOTAL	2 580 142.00 €	761 700.00 €	1 239 233.00 €

Le budget communal est voté par nature.

### I) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Récapitulatif des chapitres budgétaires en dépenses

- 1 - Chapitre 011 : Charges à caractère générale
- 2 - Chapitre 012 : Dépenses de personnel
- 3 - Chapitre 65 : Subventions et participations, indemnités et cotisations des élus
- 4 - Chapitre 66 : Charges financières

Récapitulatif des chapitres budgétaires en recettes

- 5 - Chapitre 70 : produits des services
- 6 - Chapitre 73 : impôts et taxes
- 7 - Chapitre 74 : dotations et participations

### A) LES DEPENSES

#### **1) Charges à caractère générale (chapitre 011)**

Les charges à caractère générale s'établissent à 224 905.15 € contre 210 984.71 € en 2017, ce qui représente une augmentation de 6.67 %.

Ce chapitre, revu à la hausse, implique malgré tout la mise en place d'une rigueur budgétaire, rendue indispensable par la baisse des dotations de l'Etat.

Les achats de fournitures englobent l'achat de matériel, de fournitures administratives, l'électricité, le chauffage, l'entretien des bâtiments, des voiries et des matériels, les assurances, l'alimentation ...

**2) Dépenses de personnel (chapitre 012)**

Les charges de personnel sont en légère baisse pour s'établir à 310 345.33 €, diminution d'environ 5.44 % comparé à 2016.

**3) Atténuations de charges (chapitre 014)**

Le Fonds Péréquation Intercommunales et Communales (FPIC)

La péréquation est un mécanisme de redistribution qui vise à réduire les écarts de richesse, et donc les inégalités, entre les différentes collectivités territoriales.

Le montant du FPIC reste égal à 2015 soit 20 000 €.

**4) Subventions et participations (chapitre 65)**

Au total, le chapitre 65, d'un montant de 43 354.22 € est en légère baisse comparé à 2016 (40 122. 64 €) en raison de la diminution des frais de missions et de formation des élus et des créances admises en non-valeur (impayés). Le maintien des subventions aux associations reste au niveau de 2016. Les indemnités des élus restant stables par rapport à 2016.

**5) Charges financières (chapitre 66 et 16)**

Comme signalé dans le préambule, la Commune n'a plus d'endettement depuis avril 2004.

**B) LES RECETTES**

Il est à noter qu'une part des recettes, notamment les chapitres 70 et 75, n'est pas connue au moment de l'établissement du budget primitif, tel que celles des ALSH, de la cantine, du périscolaire, de la salle des fêtes etc.

**5) La fiscalité - Impôts et Taxes (chapitre 73)**

En 2016, les coefficients de revalorisations des valeurs locatives cadastrales devraient être fixés à 1 %, taux non revalorisés comme les années précédentes.

Les recettes se montent à 416 494.37 € contre 412 585.81 € en 2016, ce qui représente une augmentation d'environ 0.97 %.

**6) Les dotations et participations (chapitre 74)**

Dotation forfaitaire : 65 751 € contre 71 497 € en 2016 soit une diminution d'environ 8.45 %.

Dotation de solidarité rurale : 11 343 € contre 10 089 € en 2016 soit une augmentation d'environ 10 %.

Dotation compensatrice réforme de la Taxe Professionnelle : 51 448 € égale à 2016.

Dotation unique de compensation de la Taxe Professionnelle : 291 € contre 936 € en 2016 soit une diminution d'environ 68.91 %.

Etat/compensation de la taxe foncière : 3 293 € contre 3 695 € en 2016 soit une diminution d'environ 10.88 %.

**II) SECTION D'INVESTISSEMENT (page 6 du budget, annexe 2)**

La contribution au financement de la section d'investissement se fait au travers de l'autofinancement brut prévisionnel.

**C) LES DEPENSES**

Le volume des dépenses d'investissement est, contrairement à l'exercice précédent, peu impacté par les reports de crédits d'opération en cours, qui s'élèvent à un total de 251 554.59 € en 2017 contre 500 247.46 € en 2016.

Les travaux réalisés pour l'année 2017 sont :

- L'achat d'un logiciel informatique pour la cantine, le périscolaire et les TAP
- La plantation de peupliers
- L'élargissement de la Rue Cezslaw Barski
- Divers travaux à la Mairie et à l'école et à la salle des fêtes
- Des travaux d'amélioration du cimetière
- L'achat d'un second tableau numérique pour l'école

- L'amélioration du coffret électrique de la salle des fêtes
- L'élargissement de la Rue Barski

#### **D) LES RECETTES**


En 2017, la section d'investissement a été financée principalement de la manière suivante :

- 573 679.24 € d'excédent reporté de l'année 2016
- 333 200.00 € part du fonctionnement affectée à l'investissement
- 10 607.65 € du fond de compensation du FCTVA





Tél : 03.44.76.84.84  
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 02/05/2018  
Reçu en préfecture le 02/05/2018  
Affiché le   
ID : 060-216004861-20180418-2018\_10\_BP\_COMM-BF

**DEPARTEMENT DE L'OISE**  
**ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE**  
**CANTON DE THOUROTTE**  
**MAIRIE DE PIMPREZ**

Date de convocation :  
09 avril 2018

Date d'affichage :  
09 avril 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 13

**N°2018/010**

Objet de la délibération :

**BUDGET COMMUNE :**  
**Vote du budget primitif 2018**

L'an deux mille dix huit, le 18 avril à 20 heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Floria COOL doyenne du Conseil Municipal.

Étaient présents : Mme Marie-Laure PICARD, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, Mme Maryse DELIGNY, M. Jean-Claude LESAGE, M. José VALENTE DA SILVA, M. Mickaël LEFOL, Mme Aline BOCQUET, Mme Floria COOL.

Absents excusés : Mme Laurence THOMA donne procuration à Mme Marie-Laure PICARD  
M. Joël JOUGLET donne procuration à M. Pascal LEFEVRE

Secrétaire : Mme Marie-Laure PICARD

Monsieur le Maire présente la proposition de la commission de finances concernant le budget primitif communal 2018 :

	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	1 045 091.00 €	1 045 091.00 €
Section de fonctionnement	1 400 723.00 €	1 400 723.00 €
TOTAL	2 445 814.00 €	2 445 814.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif communal 2018 tel que proposé ci-dessus.

La séance est levée à 22 h 06.

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de Pimprez, le 26 avril 2018.

Bernard Christian TOULLIC  
Maire



Tél : 03.44.76.84.84  
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 02/05/2018  
Reçu en préfecture le 02/05/2018  
Affiché le   
ID : 060-216004861-20180418-2018\_11\_BILLARD-DE

**DEPARTEMENT DE L'OISE**  
**ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE**  
**CANTON DE THOUROTTE**  
**MAIRIE DE PIMPREZ**

Date de convocation :  
09 avril 2018

Date d'affichage :  
09 avril 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 13

**N°2018/011**

Objet de la délibération :

**VENTE DES BILLARDS**

L'an deux mille dix huit, le 18 avril à 20 heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Floria COOL doyenne du Conseil Municipal.

Etaient présents : Mme Marie-Laure PICARD, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, Mme Maryse DELIGNY, M. Jean-Claude LESAGE, M. José VALENTE DA SILVA, M. Mickaël LEFOL, Mme Aline BOCQUET, Mme Floria COOL.

Absents excusés : Mme Laurence THOMA donne procuration à Mme Marie-Laure PICARD  
M. Joël JOUGLET donne procuration à M. Pascal LEFEVRE

Secrétaire : Mme Marie-Laure PICARD

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a accepté, par délibération n°2012/028 du 29 octobre 2012, le don de 3 billards lors de la dissolution du billard club de Pimprez.

Vu la non utilisation des billards et accessoires

Vu l'état de vétusté des billards

Considérant la place prise par ses billards

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de vendre les 3 billards au tarifs suivants :

- 200.00 €uros pour le billard américain René Pierre avec ses accessoires
- 700.00 €uros pour le billard français chauffant avec ses accessoires
- 650.00 €uros pour le billard français en merisier avec ses accessoires
- 600.00 €uros pour le billard américain avec ses accessoires

La séance est levée à 22 h 06.

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de Pimprez, le 26 avril 2018.

Bernard Christian TOULLIC  
Maire